

Procès verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 2 décembre 2019 de 20h30 à 22h05

Etaient présents : DETHUNE Catherine, MOLINIER Denis, SALLET Claude, DESIRANT Françoise, GUICHON Julie, DEFORGE Marc

Absents excusés : STEPHAN Murielle ayant donné procuration à DETHUNE Catherine, WOLTER Sylvain et THILL Sébastien

Secrétaire de séance : DEFORGE Marc

Approbation du précédent compte-rendu de la réunion du 4 novembre 2019

Par 6 voix pour et 1 abstention, le précédent compte-rendu est approuvé.

Projet ferme photovoltaïque

Les 11 entreprises ont été interrogées pour obtenir des compléments d'informations.

La commission d'appel d'offres se réunira le jeudi 9 janvier à 20h30 afin de comparer les offres des 11 candidats.

Décision modificative

Le coût global de la démolition du chalet s'élève à 15 970.33€. Une partie de cette somme avait été budgétisée lors du vote du budget primitif de 2019.

Les élus décident à l'unanimité de transférer la somme de 3815€ de l'opération 66 « Révision du PLU » à l'opération 58 « Aménagements aérodrome »

Installation antenne relais FREE

Une visite technique d'avant-projet a eu lieu sur site, le 19 novembre 2019 en présence de Messieurs Sallet et Deforge, du chargé de déploiement Free accompagné du concepteur, du conducteur des travaux, du maître d'œuvre, du coordonnateur sécurité et du grutier.

Le but de la réunion était de finaliser la coordination des différents intervenants sur le chantier.

En raison de la proximité de la ligne moyenne tension, le montage du pylône ne se fera pas comme prévu perpendiculairement au chemin de la Planche mais parallèlement à la lisière du bois jouxtant la Coole. Cela implique une occupation temporaire plus étendue que celle prévue initialement.

D'autre part, la largeur du chemin d'accès va être portée à 3 mètres au lieu des 2.25 mètres stipulés dans le bail. Un avenant au bail va être érigé pour augmenter la superficie louée de 24m².

Un planning prévisionnel des travaux est présenté au conseil.

Nuits de la thermographie

Le sujet avait été évoqué lors du précédent conseil municipal mais nécessitait des précisions, qui ont été obtenues.

L'organisme qui propose ces « Nuits de la thermographie » est une plateforme de rénovation énergétique. C'est un dispositif porté par la Pays de Chalons, validé par l'Ademe et la Région. Il organise des actions de sensibilisation aux travaux d'économies d'énergie et accompagne ceux qui veulent faire des travaux dans leur logement avec un principe de neutralité.

L'objectif de ces balades gratuites, est de montrer qu'en fonction des matériaux des maisons, des caractéristiques des vitrages, volets, cheminées, les bâtiments perdent plus ou moins d'énergie. Il n'y a pas de jugement de valeur.

Généralement pour un gain de temps la caméra thermique est utilisée sur les bâtiments chauffés (maisons, entreprises, bâtiments communaux, ...) qui se trouvent à proximité de la mairie.

Si des participants souhaitent que la balade passe devant leur maison, c'est possible. Les personnes qui refusent que la caméra thermique s'arrête devant leur maison, peuvent se manifester.

A l'issue de ces balades une projection est faite pour rappeler l'importance de bien isoler son logement : des conseils neutres sont prodigués sur la manière de choisir un professionnel, de prioriser les travaux, et les aides qui existent pour les financer.

GECKO RENOV propose de rassurer des propriétaires qui voudraient faire des travaux mais qui ont peur se tromper et de se lancer seuls. L'accompagnement au prix de 400€ contient : un entretien individuel + un audit énergétique du logement + une présentation détaillée de 3 scénarios de travaux.

Dans une phase optionnelle, le conseiller sollicite les entreprises pour qu'elles adressent des devis, vérifie la conformité des devis, et assure une visite du chantier à chaque intervention d'entreprise.

Une date va être proposée à GECKO RENOV pour effectuer la balade thermique.

Questions diverses

Le SIEM vient de faire parvenir en mairie le chiffrage des travaux d'effacement de réseaux (électricité, Orange et Eclairage public) représentant la première tranche, rue de Chalons (côté aérodrome). La commune attend également l'estimation globale du maître d'œuvre, pour monter les dossiers de demande de subvention.

Une entreprise a été sollicitée pour le démoussage du toit de l'église. Les élus souhaitent obtenir un autre devis pour comparer les propositions.

L'éclairage public de la rue de la Marguette a été posé et réceptionné. L'intensité de la lumière est baissée à 30% entre 22h45 et 5h40.

Un arrêté de péril imminent pour la bâtisse au 1 rue de la Gare a été pris. Des mesures conservatoires doivent être effectuées pour maintenir l'ouvrage. L'indivision concernée a signé un devis auprès d'une entreprise spécialisée pour qu'elle mène à bien, les travaux.

La municipalité a signé une convention avec l'Europe pour l'installation d'un wifi. Des élus vont se rapprocher d'entreprises compétentes et répertoriées par le fonds d'aide pour connaître les modalités d'installation et définir le lieu le plus approprié.

Les participants au repas des aînés ont apprécié ce moment de convivialité.

L'exposition « Les Ecuriots ont du talent » a bien plu. En effet, les artistes ont apprécié la bonne ambiance et la mise en place de leur stand.

Prochaines réunions :

Conseil municipal : lundi 6 janvier 2020 à 20h30

Commission appel d'offres : projet parc solaire : jeudi 9 janvier 2020 à 20h30

Vœux : vendredi 17 janvier à 19h